

## Descriptif du programme de rachat d'actions 2024-2025

- En application des articles 221-1 et suivants et 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent descriptif a pour objet de présenter les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat par la société CHARGEURS (la "Société") de ses propres titres, tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2024.

### 1. AUTORISATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2024-2025

Sur proposition du Conseil d'administration, qui a souhaité que la Société puisse continuer à disposer d'un programme de rachat d'actions, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 avril 2024 a autorisé, dans sa 15<sup>ème</sup> résolution, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société. Les principales caractéristiques dudit programme sont décrites ci-dessous :

### 2. NOMBRE DE TITRES ET RÉPARTITION PAR OBJECTIF AU 31 MARS 2024

Au 31 mars 2024, le nombre total d'actions détenues par la Société est de 824 460 actions, sur les 24 862 314 actions composant le capital social. Une partie de ces actions auto-détenues est affectée à l'objectif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, agissant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

### 3. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2024-2025

#### Objectifs autorisés

- a) Assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la société Chargeurs par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- b) Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
- c) Réduire le capital de la société Chargeurs par voie d'annulation d'actions ;
- d) Remettre les actions ou les échanger lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit à l'attribution d'actions de la société Chargeurs ;
- e) La mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société Chargeurs dans le cadre des dispositions des articles L.22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- f) L'attribution ou la cession des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- g) L'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.22-10-59 et suivants du Code de commerce ; et/ou

- h) La mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **4. PART MAXIMALE DU CAPITAL À ACQUÉRIR, NOMBRE MAXIMAL ET PRIX MAXIMAL D'ACHAT ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACQUIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS — 2024-2025**

<b>Part maximale du capital à acquérir</b>	10 % du nombre total des actions composant le capital de la société Chargeurs, moins les 824 460 actions auto-détenues, soit 1 661 771 actions sur la base du capital au 31/12/2023
<b>Nombre maximal d'actions pouvant être détenues</b>	Conformément à l'article L.225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que la société Chargeurs détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la société Chargeurs à la date considérée.
<b>Prix maximal d'achat des actions pouvant être acquises</b>	Le prix maximal d'achat est fixé à 30 euros par action, soit un montant total maximal de 49 853 130 euros. Pour rappel, le Conseil d'administration a la faculté d'ajuster ce montant en cas d'opérations sur le capital de la société Chargeurs.
<b>Caractéristiques des actions pouvant être acquises</b>	Les titres concernés sont des actions ordinaires Chargeurs cotées sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000130692.  L'acquisition de ces actions, ainsi que leur cession ou transfert, pourront être effectués par tous moyens et à toute époque (sauf en période d'offre publique sur le capital de la société Chargeurs) dans les limites permises par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par acquisition ou cession de blocs ou l'utilisation de tous instruments financiers optionnels ou dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et notamment par toutes options d'achat.

#### **5. DUREE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Conformément à la quinzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 avril 2024, le nouveau programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 29 octobre 2025, et se substitue, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à l'autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2023.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations énumérées aux parties 3, 4 et 5 ci-dessus sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 dudit Règlement Général.

---

## À PROPOS DU GROUPE CHARGEURS

CHARGEURS est une holding internationale diversifiée, leader mondial dans des marchés de niche, industriels et de services, à forte valeur ajoutée. Actif dans près de 100 pays, avec près de 2 300 collaborateurs, le Groupe s'appuie sur l'engagement de long terme du Groupe Familial Fribourg, actionnaire de contrôle investi et engagé, et sur son portefeuille d'actifs organisé en deux pôles d'activités stratégiques, Technologies et Luxe, pour répondre aux grands enjeux de ses marchés. Chargeurs, dont la signature mondiale est *High Emotion Technology*, a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 653,2 millions d'euros.

L'action Chargeurs est cotée sur Euronext Paris et éligible au PEA-PME.

Code ISIN : FR0000130692, Code Bloomberg : CRI:FP, Code Reuters : CRIP.PA